



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 22177

### Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'insuffisance des effectifs de police dans Marseille et particulièrement dans les 1er, 4e, 11e et 12e arrondissements. A une question écrite n° 11277 parue au Journal officiel du 9 mars, le ministre a répondu au parlementaire le 5 avril 1998 : « Fin 1998 un nouveau contingent d'adjoints de sécurité sera réparti dans les arrondissements de Marseille jusque là délaissé ». Or, à ce jour, malgré ces promesses, force est de constater que les effectifs habituels n'ont pas été augmentés et les adjoints de sécurité n'ont pas été affectés dans les arrondissements considérés. Il manifeste d'ailleurs de façon générale son inquiétude face à la manière dont le Gouvernement traite la ville de Marseille qui ne bénéficie en rien de la largesse gouvernementale du budget du ministère de l'intérieur. Il souhaiterait, à cet égard, savoir ce qu'il en est de l'installation d'un commissariat sur la Canebière. Il semblerait selon des rumeurs que ce projet soit abandonné par l'Etat ou, à défaut considérablement retardé. Il souhaiterait également savoir de quels effectifs supplémentaires, toutes catégories confondues, la ville de Marseille devrait bénéficier pour 1999, les projets d'implantation de commissariats et, à titre de comparaison, les effectifs nouveaux qui seront affectés dans la ville de Lille.

### Texte de la réponse

Le département des Bouches-du-Rhône - et la ville de Marseille notamment - font l'objet, en matière de sécurité, du suivi le plus attentif. La gestion des personnels doit cependant prendre en compte, à Marseille comme ailleurs, des fluctuations périodiques inhérents aux départs à la retraite et aux mutations, qui ne peuvent être comblées qu'avec un léger différé, notamment par l'affectation de gardien de la paix en sortie d'école. Ainsi, vingt-cinq gardiens de la paix stagiaires ont pris leurs fonctions à Marseille fin 1998, qui seront rejoints, début avril 1999, par cinq brigadiers et douze gardiens de la paix. Pour ce qui concerne les officiers, seize seront affectés à Marseille au cours du premier trimestre. Par ailleurs, comme il s'y était engagé en avril 1998, le ministère de l'intérieur a veillé à ce que le développement des emplois-jeunes permette aux Bouches-du-Rhône de bénéficier de l'apport que constitue les adjoints de sécurité (actuellement au nombre de 361 sur ce département au 1er février 1999) contribuant ainsi à la mise en oeuvre d'une véritable police de proximité dans les quartiers sensibles. Les 258 adjoints de sécurité affectés à la circonscription de Marseille sont répartis dans les différents arrondissements de la ville, notamment quatorze dans le 1er, douze dans le 4e, onze dans le 11e et huit dans le 12e. Le plan gouvernemental de recrutement d'adjoints de sécurité se poursuivra en 1999, un premier recrutement de 236 adjoints de sécurité pour les Bouches-du-Rhône (200 pour le Nord) venant d'être lancé. Dans les Bouches-du-Rhône, les huit CLS, en cours d'élaboration, dont celui de Marseille, qui couvrent onze communes et concernent la sécurité de 1 197 929 habitants, témoignent de l'adhésion des élus à cette volonté de prise en charge partenariale de la lutte contre l'insécurité. Au plan immobilier, le projet d'implantation d'un commissariat de police sur la Canebière mérite un examen attentif en raison de considérations techniques et financières, mais n'est pas abandonné. Par ailleurs, un commissariat de police est en cours de construction dans le secteur nord (15e arrondissement, quartier Delorme), pour un investissement de 40 MF. Enfin, des opérations d'extension ou de rénovations de commissariats sont programmés pour 1999.

## Données clés

**Auteur** : [M. Roland Blum](#)

**Circonscription** : Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 22177

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 novembre 1998, page 6504

**Réponse publiée le** : 1er mars 1999, page 1262